



LE MOT DU MAIRE

Les Dotations Globales de Financement (DGF) et les communes

Depuis quelques mois déjà, les élus des collectivités territoriales n'ont eu de cesse que d'informer leurs administrés des conséquences sur les budgets communaux et intercommunaux de la baisse des dotations de l'Etat. Une manifestation d'envergure a même été organisée le 19 septembre dernier afin de sensibiliser l'opinion publique du méfait de ces dispositions drastiques sur les investissements envisagés par les collectivités et, bien entendu, sur leurs incidences néfastes sur l'économie sur un plan plus général.

En effet, 70 % de l'activité des entreprises de travaux publics sont alimentés par les investissements des collectivités territoriales avec à la clef, bien sûr, le maintien ou la perspective d'embauche, dans le secteur de l'emploi.

Dans cette période difficile que nous traversons, nous ne pouvons pas nous empêcher de manifester notre inquiétude à ce sujet. Dans la mesure où ces dispositions deviendraient de plus en plus contraignantes, les communes et les intercommunalités seraient dans l'obligation, et cela a déjà commencé, de réduire d'une façon significative leurs projets d'investissements. Les conséquences de ces prises de position auraient, vous vous en doutez bien, un impact direct sur la gestion de notre budget.

Tout ceci n'est pas très rassurant mais je me devais, en tant que Maire de notre belle commune, mais aussi en tant que Président de notre Communauté de Communes, de vous tenir informés par l'intermédiaire de cette publication municipale.

Nous travaillons tous, chaque jour, dans nos communes respectives, afin que nos administrés puissent continuer à bénéficier des meilleurs services, la tâche qui nous attend va devenir de plus en plus compliquée et ces baisses de dotation ne nous facilitent pas les choses dans l'exercice de nos mandats.

Gérard BANCHET



Médaille du Travail

C'est dans une ambiance détendue et conviviale que, M. Christian BASTIN, Adjoint au Maire en charge du personnel, entouré des membres du conseil municipal, a procédé à la remise de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale à 2 agents communaux.

Les médaillées, Corinne LUTTENBACHER, Directrice Générale des Services, et Brigitte DERVIEUX, adjoint technique, se sont vues offrir la médaille d'argent récompensant 20 ans de service dans la fonction publique territoriale. Encore une fois, toutes nos félicitations.



Marie-Adélaïde NICOLAS

Diplômée de l'institut national de podologie

Pédicure-Podologue

Marie-Adélaïde NICOLAS a ouvert son cabinet au sein de la maison médicale d'Ampuis fin Septembre. Elle est là pour vous assurer et vous garantir une bonne santé et confort de vos pieds.

Son domaine de compétence est large et s'articule autour de deux activités complémentaires :

- **Les soins de pédicurie** visant à traiter les problèmes d'ongles et de peau. Il s'agit le plus fréquemment de retirer les callosités telles que les durillons ou les cors, qui se développent généralement aux endroits de pressions ou de frottements excessifs et qui peuvent devenir douloureux, voire s'infecter, s'ils ne sont pas correctement soignés. Mais aussi soigner les ongles incarnés, verrues, mycoses, crevasses ou encore les troubles de la transpiration.

- **La conception et l'adaptation d'orthèses sur mesure** après un examen clinique minutieux par la réalisation de semelles orthopédiques pour compenser un défaut ; de structure (plat/creux) ou de posture du pied (valgus/varus). Sans oublier de répondre à des pathologies comme l'épine calcanéenne, tendinopathies, fracture de fatigue, douleurs de genou, de dos, maladies rhumatismales et inflammatoire... Des appareillages en silicones pourront aussi être réalisés, notamment pour limiter le développement des hallux valgus.

Le Pédicure-Podologue a ainsi sa place à tous les stades de la vie ; de la jeune enfance aux personnes âgées en s'adaptant à tous les handicaps, aux besoins des sportifs ou encore au contrôle et au suivi que nécessite les personnes atteintes de maladies chroniques (diabète, AVC, artériopathie, polyarthrite rhumatoïde...). Son rôle de conseil et de prévention est indéniable.

Des interventions à domicile sont mises en place.

Auto-École... un nouveau service à Ampuis

Depuis juin, l'ancien cabinet dentaire a été reconverti en un bureau d'auto-école, DSS conduite. La dénomination de l'enseigne n'a pas été choisie au hasard puisque la propriétaire s'appelle Sandra DA SILVA.

DSS conduite vous propose :

- Un suivi personnalisé
- Le code corrigé avec le formateur
- Une large plage horaire : heures de conduite soir et week-end
- Une facilité de paiement : jusqu'à 6 fois sans frais
- Et le parking face à l'auto-école

Bienvenue à notre nouvelle commerçante à qui nous adressons tous nos vœux de réussite dans son entreprise.

DSS CONDUITE
42 boulevard des Allées
Tel : 04 69 32 66 86
www.dss-conduite.com



Restauration scolaire

Changement de prestataire

De nouvelles saveurs se sont invitées dans le restaurant scolaire !

En effet, depuis la rentrée, l'assistance technique et les approvisionnements sont confiés à la société CALITEO (dans l'Ain, région de Bourg en Bresse).

L'accent a été mis sur la qualité des matières premières et l'utilisation des produits frais et locaux est privilégiée. L'objectif est de faire découvrir ou redécouvrir des saveurs simples et traditionnelles au travers d'une cuisine familiale.

Les menus sont affichés au restaurant scolaire et sont téléchargeables sur le site Internet de la commune www.ampuis.com

Bon appétit les enfants !



École Élémentaire

Cette année, la rentrée scolaire a été placée sous le signe de la nouveauté.

Pour cette rentrée, ouverture de la 7^{ème} classe à l'école élémentaire.

Un soulagement pour les parents et les enseignantes, car cette création va permettre de diminuer les effectifs par classe devenus conséquents pour certains niveaux. Nous souhaitons la bienvenue à Delphine NAVARRO ainsi qu'à Oriane DESFONDS. Ces 2 maîtresses enseigneront dans cette nouvelle classe.

Finis les tableaux verts, place au tableau numérique !

La municipalité, en collaboration avec l'équipe enseignante, a décidé de doter les 6 classes de l'école élémentaire de tableaux numériques interactifs (TNI), la 7^{ème} classe n'étant pas créée lors de la délibération du conseil municipal du 18 juin 2015. Le coût total de l'investissement est de 42 054,16 € HT (6 tableaux, 6 ordinateurs, création et câblage du réseau informatique).

Les enseignantes, toutes volontaires pour se former à cette nouvelle technologie, explorent aujourd'hui avec leurs élèves les possibilités de ce nouvel outil. Ce tableau offre de nombreuses ressources pédagogiques : des images peuvent être projetées à l'ensemble de la classe et les exercices, affichés directement au tableau. On peut écrire, mais aussi colorier ou annoter une carte ou un schéma, corriger des exercices...

Outre son intérêt pédagogique, le tableau numérique favorise l'attention et la concentration des écoliers mais aussi leur participation au cours renforçant ainsi leur capacité d'apprentissage.

Coût des travaux
42 054,16 € HT



Cet été, la bibliothèque a fait « peau neuve ».

En effet, ce lieu de culture nécessitait un « coup de neuf ». Les murs ont été débarrassés de la vieille moquette murale et recouverts de toile de verre. Toutes les peintures ont été refaites dans des couleurs accueillantes.

Des milliers de livres vous y attendent : du livre de littérature classique au livre autobiographique, en passant par la BD ou encore des livres jeunesse et bien sûr toujours des nouveautés.

Alors venez découvrir, ou redécouvrir, ce nouvel espace.

Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent tous les mercredis de 9h00 à 12h00, et les jeudis de 16h à 18h30.

Tarif des abonnements pour 1 an : - Famille 10 € - Individuel 5 €

Prêt de 3 livres dont une nouveauté.

Durée du prêt : 2 semaines.

Contact : bibliothequeampuis@yahoo.fr



Coût
des travaux
5 963,07 € HT

L'école maternelle aux normes d'accessibilité PMR

Dans le cadre de la loi « Handicap » du 11 février 2005 (Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées), la municipalité a décidé d'effectuer des travaux afin de rendre accessible aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite (PMR) l'école maternelle.



Coût
des travaux
32 627,40 € HT



Cet accès, fermé par un portail, est situé boulevard des Allées, entre la Mairie et la Bibliothèque. Un visiophone a donc été installé.



Suite à l'achèvement de la maison médicale, la rue Gabriel VANEL a été aménagée :

- la voirie a été refaite par la CCRC (Communauté de Communes de la Région de Condrieu), pour un montant de 38 960 € HT.
- les stationnements ont été organisés en épi.
- la rue a été mise en sens unique (Nord-Sud).

Coût
des travaux
38 960 € HT



Ma ruche je l'aime, je la déclare !

Tous concernés par la déclaration des ruchers !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1^{er} novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS (Groupement de défense sanitaire).

Merci pour les abeilles !

Nouvel arrêté préfectoral sur les bruits de voisinage

L'arrêté préfectoral n°2015-200
du 27 juillet 2015 stipule :

.../...

Section 5 : PROPRIETES PRIVEES

Article 13 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés... doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de leurs activités ou des appareils, machines et instruments qu'ils utilisent ou des travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de jardinage et de bricolage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, **ne peuvent être effectués que :**

- **Les jours ouvrables** de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- **Les samedis** de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- **Les dimanches et jours fériés** de 10h00 à 12h00.

Nous faisons appel au civisme de chacun !

L'intégralité de l'arrêté est disponible en Mairie.



La vogue des conscrits

Fête perpétuelle !

Des jeunes, coiffés d'un chapeau noir décoré en bleu blanc rouge et vêtus d'un tee-shirt portant un slogan que seuls les amateurs de bière approuvent à 100%, agitent les rues Ampuisaites. Des hommes, vêtus de rouge et se déplaçant en groupe,

pulvérisent des notes de musique qui obligent les fidèles à sortir de leur maison.

Des odeurs de barbe à papa, et autres gourmandises... étourdissent nos narines et nous rassemblent jusqu'à la place du village.

**Ca y est !
La classe 97 donne l'appel :
c'est la vogue des conscrits.**

L'édition 2015 a été une belle réussite, ces jeunes adultes ont fait la vogue comme l'avait fait leur grand frère ou leur grande sœur, leur père ou leur mère ou encore leur grand-père mutatis mutandis, bien sûr.

D'ailleurs, ils étaient là, le lundi, pour le défilé de chars, avec une seule envie, la même que celle de leur 18 ans : s'amuser et rire ensemble.



Place maintenant à la relève, les jeunes nés en **1998** ! Nous leur souhaitons une année de conscrits pleine de rires, d'amusements, d'échanges et aussi beaucoup de succès dans leurs manifestations.



SOCIETE DE JOUTES ET DE SAUVETAGE NAUTIQUE D'AMPUIS

Finales du Championnat de France de joutes à Ternay

Le 29 août dernier, 2 jouteurs ampuisais étaient qualifiés pour les finales du championnat de France en méthode lyonnaise.

- **Romain STEPHAN** en junior léger, malgré de très belles passes, termine à la 3^{ème} place.
- **Marc DURAND** en junior lourd, même s'il n'avait pas la faveur des pronostics, battait au 1^{er} tour Sylvain Cimiotta de Vernaison en 5 passes.

En finale, il était opposé à Kenny Lacoste de Longueil Annel dans l'Oise.

Au bout d'un suspens qui tenait ses nombreux supporters en haleine, Marc sortait vainqueur de cet ultime duel et endossait le maillot tricolore de Champion.

Un premier titre qui a été fêté comme il se doit jusqu'à tard dans la nuit.

Une nouvelle place et des quartiers qui bougent !



Le Maire, Gérard BANCHET, et ses adjoints, Yves MONTAGNER et Richard BONNEFOUX, ont inauguré la Place du Vagnot le samedi 5 septembre dernier.

Les riverains, qui avaient préalablement sollicité la municipalité, étaient ravis que cet emplacement soit nommé officiellement.

Encore une belle occasion de se rassembler. En effet, les habitants de ce quartier organisent chaque année la « fête des voisins » ce qui crée ainsi un lien social. Il était donc opportun de baptiser ce lieu de rencontres et d'échanges.



Ce même jour, les riverains du Port se sont également réunis, sous l'initiative de Mme BIZIEN, pour un apéro de quartier solidaire (chaque personne apportant du sucré ou du salé). La municipalité a répondu favorablement à l'invitation de Mme BIZIEN pour soutenir cet état d'esprit du « bien vivre ensemble ».



Manifestations à venir

9 Octobre

- Elections des parents d'élèves 8h00-12h00
– Salle hexagonale

10 Octobre

- Pressailles - Les Costos Rôtis
– Salle des fêtes et Place des Anciens Combattants

23 Octobre

- Soirée autour du thème « Mon ado veut sortir ce soir »
Point Information Jeunesse de la CCRC
– Salle des fêtes

11 Novembre

- Cérémonie du 11 novembre
– Place des Anciens Combattants et Salle hexagonale
- Belote - AVSR Basket – Salle des fêtes

14 Novembre

- Bal des conscrits 98 – Salle des fêtes

20 Novembre

- Théâtre - La Farandole – Salle des fêtes

27 Novembre

- Concert - La Valserine – Salle des fêtes

29 Novembre

- Marché de Noël - Ampuis Mozaïk – Salle polyvalente

4 Décembre

- Fête des lumières
– Place des Anciens Combattants et Salle hexagonale
- Théâtre - La Farandole – Salle des fêtes

5 Décembre

- Boudin de la St Vincent de Verenay
– Jeux de boules de Verenay

6 Décembre

- Elections régionales – Salle hexagonale
- Matinée moules-frites - AVSR Basket
– Place des Anciens Combattants et Salle des fêtes

11 Décembre

- Audition - Ecole de musique – Salle des fêtes

13 Décembre

- Elections régionales – Salle hexagonale

19 Décembre

- Bal des conscrits 98 – Salle des fêtes

23 Décembre

- Vente d'huîtres - Les Costos Rôtis
– Place des Anciens Combattants et Salle des fêtes

4 Janvier

- Vœux du Maire – Salle des fêtes

22, 23, 24 et 25 Janvier

- Marché aux vins – Salle polyvalente

31 Janvier

- Matinée saucisses frites - Ecole de rugby
– Place des Anciens Combattants et Salle des fêtes

Dernière minute

La collecte du **mercredi 11 novembre 2015** est reportée au **jeudi 12 novembre 2015** (sortir le bac la veille au soir).

Hameaux concernés :
Rozier, Lcat, Mornas et Le Cropon



Fête des Lumières

Certaines dates sont incontournables, et certaines manifestations deviennent évidentes, car elles sont génératrices de sourires, de rires et d'émerveillement.

L'équipe municipale vous attend donc **le vendredi 4 décembre à 18h00** pour la fête des lumières, édition 2015.

Venez nombreux partager votre sourire !

Colis de Noël

La municipalité, par le biais du Centre Communal d'Action Sociale, est soucieuse du bien-être des aînés de la Commune.

Après le repas de printemps, moment de convivialité et d'échanges avec l'équipe municipale, le CCAS clôture l'année avec la distribution des colis de Noël.

Toutes les personnes, domiciliées sur la commune, âgées de 70 ans et plus, et qui ne sont pas inscrites sur le registre du CCAS, sont invitées à le faire.

Les colis seront distribués :

SEMAINE 51.

Bulletin municipal 2015

Et oui, la fin d'année approche, et il faut déjà préparer le bulletin municipal 2015.

Les associations de la commune peuvent nous faire parvenir leur article et photos dès à présent et ce jusqu'au **15 novembre**.

Votre enfant est né en 2015 et vous habitez la commune : envoyez-nous une photo de votre bébé.

Vous vous êtes mariés sur la commune : envoyez-nous votre plus belle photo.

Une seule adresse pour vos envois :
mairie@ampuis.com

Merci à tous pour votre collaboration.



Vous avez besoin de conseils techniques et d'un appui financier pour améliorer votre logement ?

Ils sont là pour vous accompagner :

Habitat et Développement...

Economies d'énergies, maintien à domicile... profitez d'un soutien technique et financier* dans vos travaux avec le réseau Habitat et Développement, au service de l'amélioration de l'habitat et des conditions de vie.

Des permanences mensuelles sont organisées par Habitat et Développement sur le territoire de la Communauté de communes :

- **Le vendredi 23 octobre de 10h00 à 12h00**
en mairie de CONDRIEU
- **Le vendredi 20 novembre de 10h00 à 12h00**
en mairie d'ECHALAS
- **Le vendredi 18 décembre de 10h00 à 12h00**
en mairie de CONDRIEU

N'hésitez pas à prendre contact au
04 72 53 59 90.

* aides de l'ANAH

Pour plus d'informations : <http://www.habitatdeveloppement.fr>



Près de chez vous, des conseils gratuits sur vos projets de construction et de rénovation, avec un architecte conseil du Parc naturel régional du Pilat.

les premiers mercredis du mois de 14h à 16h
Salle Topaze – Bâtiment Les Eclats
69420 CONDRIEU

Pour tous renseignements
Parc du Pilat : **04 74 87 52 00**

ENQUETE

BESOIN D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Les élus de votre communauté de communes souhaitent étudier la situation des familles qui doivent concilier un emploi aux horaires atypiques (avant 7h30 et/ou après 18h30 et le week-end) et un mode d'accueil pour leurs jeunes enfants (de la naissance à 6 ans).

Cette étude permettra de recenser le nombre de familles concernées et de mesurer le type de difficultés rencontrées par ces familles et/ou les solutions qu'elles mettent en œuvre.

Enfin, le groupe de travail chargé de cette problématique tentera de trouver des solutions adaptées au bien-être des jeunes enfants.

Si vous souhaitez participer à l'enquête, consultez le site de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu :

cc-regiondecondrieu.fr
rubrique petite enfance 0-6 ans

Collecte de pneus usagés

Afin de répondre à la demande de ses habitants, la Communauté de Communes de la Région de Condrieu organise à nouveau deux collectes de pneus usagés. La collectivité souhaite ainsi diminuer les dépôts sauvages, malheureusement encore nombreux.

Ces collectes auront lieu à la déchèterie d'Ampuis, aux horaires d'ouvertures, et seront réservées exclusivement aux particuliers habitant une des 11 communes membres :

du samedi 28 novembre au samedi 12 décembre 2015 inclus

Attention : en dehors de ces dates, le dépôt de pneus n'est pas autorisé !

Le dépôt de pneus se fera sous certaines conditions d'acceptation :

- Présentation obligatoire de la carte d'accès
- Quantité maximale acceptée : 5 pneus par foyer
- **Pneus acceptés** : pneus de véhicules légers déjantés : automobile de tourisme, camionnette, 4X4, motos, scooters
- **Pneus refusés** : pneus de véhicule légers souillés (présence de corps étrangers : terre, gravats, peinture, trace d'huile) ; pneus poids lourds (PL) ; Génie civil ; agraire.

RAPPEL : les distributeurs sont dans l'obligation de reprendre les pneus usagés, dans la mesure où le prix de vente inclut une taxe de participation aux frais de reprise et de recyclage.

Communauté de Communes de la Région de Condrieu

1 place des Droits de l'Homme - BP 12 - 69714 CONDRIEU Cedex

Tél : 04 74 56 89 40 / Mail : contact@cc-regiondecondrieu.fr

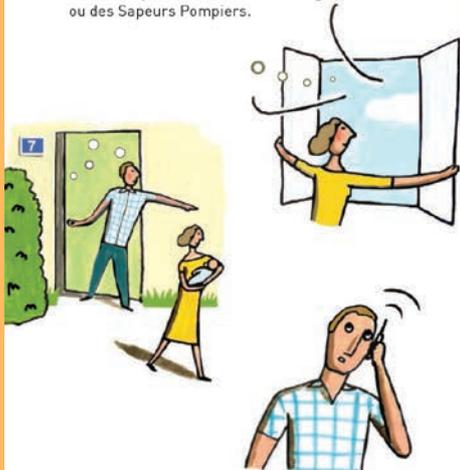
Site : www.cc-regiondecondrieu.fr

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- 1 Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- 3 Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 Appelez les secours :
112 : Numéro unique d'urgence européen
18 : Sapeurs Pompiers
15 : Samu
- 5 Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.



Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

Sites d'informations :

- inpes.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- invs.sante.fr
- developpement-durable.gouv.fr



LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.



Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.



Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations prosrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.